

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 10/209 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A LANCER ET SIGNER LES MARCHES PUBLICS DE LA DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DES TECHNIQUES DE COMMUNICATION EN MATIERE DE FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES, FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE D'EQUIPEMENTS RESEAU, D'INTERCONNEXION DES SITES DE LA COLLECTIVITE ET DE FOURNITURE DE PROGICIELS INFORMATIQUES

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2010

L'An deux mille dix et le vingt-cinq novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BIANCARELLI Viviane à M. STEFANI Michel
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CASTELLI Yannick à M. FEDERICI Balthazar
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme FERRI-PISANI Rosy à M. LUCCIONI Jean-Baptiste

Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme GUERRINI Christine
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne
M. SUZZONI Etienne à M. SANTINI Ange.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU le décret n° 2006.975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à préparer, exécuter et régler les marchés relatifs à :

- 1. Fourniture de matériels informatique de type serveurs de fichiers, serveurs de stockage de type (NAS/SAN), options, accessoires et prestations associées.**

La Collectivité Territoriale de Corse souhaite faire l'acquisition de matériels informatiques de types serveurs, périphériques de stockage (NAS) ou (SAN), d'options (matériels et logiciels) ainsi que des services éventuellement associés à ces équipements (livraison et installation sur site, mise en œuvre, paramétrage, formation, extension de la garantie sur site).

Le marché couvrant ces prestations étant arrivé à échéance en janvier 2010, il est envisagé de mettre en place un marché à bons de commande avec un montant minimum et un montant maximum, sur une durée d'1 an reconductible 3 fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Les minimum et maximum en valeur du marche à bons de commande sont fixés par période à :

Période	Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
1	80 000,00	300 000,00
2	80 000,00	300 000,00
3	80 000,00	300 000,00
4	80 000,00	300 000,00

2. Fourniture et mise en œuvre d'équipements réseaux, options, accessoires et prestations associées.

La Collectivité Territoriale de Corse souhaite faire l'acquisition d'équipements réseau (matériels et logiciels) ainsi que des services éventuellement associés à ces équipements (livraison et installation sur site, mise en œuvre, paramétrage, formation, extension de la garantie sur site).

Le marché couvrant ces prestations étant arrivé à échéance en janvier 2010, il est envisagé de mettre en place un marché à bons de commande avec un montant minimum et un montant maximum, sur une durée d'1an reconductible 3 fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Les minimum et maximum en valeur du marché à bons de commande sont fixés par période à :

Période	Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
1	80 000,00	300 000,00
2	80 000,00	300 000,00
3	80 000,00	300 000,00
4	80 000,00	300 000,00

3. Interconnexion des sites de la Collectivité Territoriale de Corse et services associés.

La consultation porte sur la fourniture des services d'interconnexion sécurisée des sites distants à l'hôtel de région et à l'internet.

Pour cette prestation dont les besoins de la Collectivité ont été réévalués, il est envisagé de mettre en place un marché à bons de commande sur une durée d'1 an reconductible 3 fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Les minimum et maximum en valeur du marché à bons de commande sont fixés par période à :

Période	Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
1	120 000,00	480 000,00
2	120 000,00	480 000,00
3	120 000,00	480 000,00
4	120 000,00	480 000,00

4. Fourniture de progiciels informatiques et prestations associées.

Les logiciels concernés par ce marché porteront sur les domaines suivants : systèmes d'exploitation, solutions de messagerie, progiciels bureautique, antivirus de postes, création graphique, création Internet, retouche d'image, reconnaissance de caractères, PAO/DAO, analyse décisionnelle, progiciels divers.

Pour cette prestation, il est également envisagé de mettre en place un marché à bons de commande, sur une durée d'1 an reconductible 3 fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Les minimum et maximum en valeur du marché à bons de commande sont fixés par période à :

Période	Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
1	50 000,00	250 000,00
2	50 000,00	250 000,00
3	50 000,00	250 000,00
4	50 000,00	250 000,00

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 25 novembre 2010

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL
EXECUTIF DE CORSE**

OBJET : Autorisation de lancement et de signature de marchés publics de la direction de l'informatique et des techniques de communication

L'objet du présent rapport est de présenter et d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert européen à bons de commande concernant les marchés suivants pour la direction de l'informatique et des techniques de communication :

1. Fourniture de matériels informatique de type serveurs de fichiers, serveurs de stockage de type (NAS/SAN), options, accessoires et prestations associées.

La Collectivité Territoriale de Corse souhaite faire l'acquisition de matériels informatiques de types serveurs, périphériques de stockage (NAS) ou (SAN), d'options (matériels et logiciels) ainsi que des services éventuellement associés à ces équipements (livraison et installation sur site, mise en œuvre, paramétrage, formation, extension de la garantie sur site).

Le marché couvrant ces prestations étant arrivé à échéance en janvier 2010, il est envisagé de mettre en place un marché à bons de commande avec un montant minimum et un montant maximum, sur une durée d'1 an reconductible 3 fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Les minimum et maximum en valeur du marché à bons de commande sont fixés par période à :

Période	Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
1	80 000,00	300 000,00
2	80 000,00	300 000,00
3	80 000,00	300 000,00
4	80 000,00	300 000,00

2. Fourniture et mise en œuvre d'équipements réseaux, options, accessoires et prestations associées.

La Collectivité Territoriale de Corse souhaite faire l'acquisition d'équipements réseau (matériels et logiciels) ainsi que des services éventuellement associés à ces équipements (livraison et installation sur site, mise en œuvre, paramétrage, formation, extension de la garantie sur site).

Le marché couvrant ces prestations étant arrivé à échéance en janvier 2010, il est envisagé de mettre en place un marché à bons de commande avec un montant minimum et un montant maximum, sur une durée d'1 an reconductible 3 fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Les minimum et maximum en valeur du marché à bons de commande sont fixés par période à :

Période	Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
1	80 000,00	300 000,00
2	80 000,00	300 000,00
3	80 000,00	300 000,00
4	80 000,00	300 000,00

3. Interconnexion des sites de la Collectivité Territoriale de Corse et services associés.

La consultation porte sur la fourniture des services d'interconnexion sécurisée des sites distants à l'Hôtel de Région et à l'Internet.

Pour cette prestation dont les besoins de la Collectivité ont été réévalués, il est envisagé de mettre en place un marché à bons de commande sur une durée d'1 an reconductible 3 fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Les minimum et maximum en valeur du marché à bons de commande sont fixés par période à :

Période	Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
1	120 000,00	480 000,00
2	120 000,00	480 000,00
3	120 000,00	480 000,00
4	120 000,00	480 000,00

4. Fourniture de progiciels informatiques et prestations associées.

Les logiciels concernés par ce marché porteront sur les domaines suivants : Systèmes d'exploitation, solutions de messagerie, progiciels bureautique, antivirus de postes, création graphique, création Internet, retouche d'image, reconnaissance de caractères, PAO/DAO, analyse décisionnelle, progiciels divers.

Pour cette prestation, il est également envisagé de mettre en place un marché à bons de commande, sur une durée d'1 an reconductible 3 fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Les minimum et maximum en valeur du marché à bons de commande sont fixés par période à :

Période	Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
1	50 000,00	250 000,00
2	50 000,00	250 000,00
3	50 000,00	250 000,00
4	50 000,00	250 000,00

Je vous propose de m'autoriser à lancer les procédures désignées ci-dessus ainsi qu'à signer les marchés et tous les actes afférents à ces dossiers.